

## Les femmes travaillent bénévolement à compter de ce 7 novembre !

Les inégalités salariales entre les femmes et les hommes sont malheureusement, toujours d'actualité.

Les statistiques démontrent que **les femmes gagnent en moyenne 15 % de moins** que les hommes pour un Équivalent Temps Plein (EQTP).

En raison de cette disparité salariale, cette année, **une femme travaille bénévolement à compter du 7 novembre** soit 55 jours avant la fin de l'année qui représentent ces 15 % d'inégalité.

C'est concrètement ce que représente l'écart de rémunération entre les sexes.

Les entreprises mettent en œuvre des mesures dans le cadre de l'égalité salariale, mais l'objectif n'est pas encore atteint en cette année 2023.

La Branche et les entreprises des IEG ne doivent pas se contenter d'appliquer les lois sur l'égalité salariale, mais **prendre des mesures volontaires pour identifier, corriger et prévenir les inégalités.**

Il faut que le travail des femmes soit rémunéré à sa juste valeur et cela est un des objectifs de FO Énergie. C'est ce que nous porterons lors de la renégociation en 2024 de l'accord de branche égalité professionnelle entre les femmes et les hommes des IEG.

